

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant ouverture d'une enquête publique unique :

- Relative à la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol, sur un terrain situé au lieu-dit « Gouldeau » à Lespignan par la société Soleil des Clotinières (Elements)
- Préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Lespignan

Par arrêté n° 2025-05-DRCL-0154 du 07 mai 2025, une enquête publique unique sur les demandes susvisées, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 3 juin 2025 à 9 h au 4 juillet 2025 à 17 h.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Lespignan porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu dit « Gouldeau ». Le parc se situe au droit d'une ancienne carrière ayant été utilisée plus récemment comme décharge non réglementée. Le projet constitué d'une seule entité clôturée est de 2,5 ha pour une puissance estimée à 2,9 MWc. Les panneaux sont fixes et de hauteur maximale 3,15 m et situés à 1,20 m du sol. Le site comprend en outre un local technique pour une surface de plancher de 36m², des pistes et une citerne de 120m³.

Par décision n°E25000037/34 du 27 mars 2025, la présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Daniel PLANCHE, officier de gendarmerie, retraité, en qualité de commissaire - enquêteur.

Madame Emma JEANROY, cheffe de projet photovoltaïque, est la personne auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés : adresse mail : emma.jeanroy@elements.green – tél : 06.58.63.32.30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers qui intègrent l'étude d'impact réglementaire, l'avis de l'Autorité environnementale et la déclaration de projet, seront déposés et consultables :

- en version papier à la mairie de Lespignan, commune d'implantation de l'installation et siège de l'enquête – Place Jean Povéda – 34710 Lespignan, du mardi 03 juin 2025 (9h30) au vendredi 04 juillet 2025 (17h) aux jours et aux heures suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et mercredi de 9h à 12h ;
- sur le site internet des services de l'État : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/PHOTOVOLTAIQUE> ;
- sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetsolairedesclotinières/> ;
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61 ;

Par ailleurs, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête, du mardi 03 juin 2025 (9 heures 30) au vendredi 04 juillet 2025 (17 heures) :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Lespignan aux horaires mentionnés ci-dessus ;
- par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Lespignan, siège de l'enquête : *Monsieur le Commissaire Enquêteur (Centrale Soleil des Clotinières)* - Hôtel de ville - Place Jean Povéda – 34710 Lespignan ;
- les déposer par voie électronique sur l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/projetsolairedesclotinières/> ;
- les déposer par courriel à l'adresse suivante : projetsolaire-clotinières@democratie-active.fr ;

Monsieur Daniel PLANCHE, commissaire enquêteur, accueillera le public et recevra les observations et propositions dans la mairie de Lespignan, Place Povéda, pendant les permanences établies aux jours et heures suivants, les :

- **Mardi 03 juin 2025 de 09h30 à 11h30 ;**
- **Mercredi 18 juin 2025 de 09h30 à 11h30 ;**
- **Vendredi 04 juillet 2025 de 14h30 à 17h00 ;**

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans la mairie de Lespignan, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pendant un an, sur le site internet des services de l'État : www.herault.gouv.fr.

La décision prise par le Préfet de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est la délivrance d'un permis de construire ou un refus.

La société responsable du projet est SOLEIL DES CLOTINIÈRES, 5 rue Anatole France – 34000 Montpellier. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Emma JEANROY par tél.: 06 58 63 32 30 ou par mail à l'adresse : emma.jeanroy@elements.green